



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-44

Ottawa, le 8 février 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Amtelecom Limited Partnership (anciennement Amtelecom Inc.)	60	le 22 décembre 2006
MTS Allstream Inc.	611 611A	le 21 décembre 2006 le 8 janvier 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*